

Pour une Université d'été libre d'oppressions, inclusive et accueillante

L'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités 2023 (UEMSS) se fera avec des participant·es qui vivent dans un monde caractérisé par une multitude d'oppressions : racistes, sexistes, validistes, LGBTIphobes, etc. Leur reproduction dans nos milieux militants est inévitable mais ne constitue pas une fatalité. En mettant en place des dispositifs de lutte contre ces oppressions, nous pouvons travailler à des alternatives et incarner collectivement les transformations que nous promouvons.

Des ressources pour se former

Les principes anti-oppressions promus par l'UEMSS sont disponibles dans le Manifeste inclus dans le programme. Vous trouverez sa version longue à l'accueil et sur le site de l'UEMSS.

Une oppression, une agression, une violence, qu'est-ce que c'est ? Venez en parler à l'espace dédié, au niveau de l'accueil.

L'observation des oppressions n'est pas évidente car elle n'est pas enseignée. Vous trouverez au verso de ce flyer une grille d'observation et d'auto-évaluation utilisable durant les activités de l'UEMSS. Vous pouvez la conserver ou la retourner, remplie, à l'accueil.

Besoin de repos et de tranquillité ?

Un espace de repos est disponible en salle R42 et des espaces en non-mixité sous des barnums en extérieur, à proximité de l'espace de restauration.

Personne victime ou témoin ?

Des équipes de médiation sont à votre écoute et disponibles :

A l'accueil : munies de gilets violets

En appelant ce numéro : 07 53 74 52 43

Disponible 24h/24, service minimum en dehors des heures de l'UEMSS, jusqu'au 22/09

UNI
20 D'ÉTÉ
VER 23
SITE
du 23
au 27 août

DES
— MOUVEMENTS SOCIAUX
ET
DES SOLIDARITÉS —

à Bobigny

Grille d'observation des mécanismes d'oppression

Tous les critères peuvent être croisés ensemble.

Critères d'observations	Intervenant·es	Participant·es	Prise de parole
Nombre de femmes / hommes / personnes non-binaires			
Nombre de personnes blanches et non blanches			
Nombre de jeunes & moins jeunes			
Nombre de personnes en situation de handicap visible			

Possibilité de croiser les critères les uns avec les autres. Exemple : nombre de jeunes femmes

Observation des modalités de prise de parole :

1. Prendre la parole sans l'avoir demandée, sans attendre qu'elle soit attribuée, couper la parole.
2. Ne pas tenir compte de ce qui a été dit par d'autres. Invisibiliser des avis qui ont été exprimés.
3. Se réapproprié des choses déjà dites sans en faire mention.
4. Parler explicitement à côté du sujet, amener la discussion ailleurs que le sujet collectivement annoncé.
5. Prendre la parole nettement plus longtemps que les autres personnes.
6. Refuser de laisser la parole, ne pas réussir à s'arrêter de parler.
7. Avoir des comportements ou faire des remarques classistes (« comme chacun sait », ou remarques de ce type).
8. Interpeler directement une ou des personnes de façon agressive ou méprisante.
9. Présenter ses opinions propres comme des évidences universelles et non discutables.
10. Gestuelle au moment de la prise de parole (jambes croisées, jambes écartées, bras près du corps, moulinets, etc.). Réaction des interlocuteur·ices et/ou de l'auditoire à cette gestuelle, le cas échéant.
11. Utilisation de formules manipulatoires, qui créent de l'impuissance : « en effet mais... » (annule la 1ère partie de la phrase), « comme l'a dit xx » (alors que ce n'est pas ce que xx a dit), « il est évident que... » (interdit la contradiction).

Observation des comportements des écoutant·es dans la salle :

1. Écouter attentivement ou prendre des notes
2. Réagir à ce qui est dit en rigolant.
3. Dormir, faire autre chose.
4. Ne pas écouter, avoir des conversations parallèles.
5. Faire des remarques à la volée sans demander la parole.
6. Arriver en retard ou partir en avance de façon non discrète.

Observation des comportements de l'animation :

1. Présentation en début de séance d'un cadre pour organiser les échanges et la circulation de la parole. Recueil de l'assentiment de la salle et de la tribune sur ce cadre.
2. Modalité de la distribution de la parole. Avantages et inconvénients.
3. Présentation du déroulé et modalités pour le faire respecter (respect des horaires annoncés)
4. Modalité de réaction au non-respect du cadre posé (distribution de la parole, horaires, autres).
5. Réaction d'autres personnes au non-respect du cadre posé (à la tribune / dans la salle)